

PV du Conseil Municipal du 03 octobre 2024

20h en salle du Conseil à MAISSE

Présents : Mesdames et Messieurs, LENGLET Jean-Marc, PIERROTTET Christine, CHAILLOU Patrick, MOULINOUX Stéphanie, PONAMAN Rudy, CHANCLUD Aline DUPERRIER Xavier, RAYMOND Laurent, JINGEOT Gilles, DAMIDE Cécile, SOIGNON Grégory, LEGRAND Pascal, MERCIER Eric, DUPERCHE Claude, REDONNET Denise.

Absents :

ANNE Brigitte,
JINGEOT Nathalie, pouvoir à Gilles JINGEOT,
BOURET Yoan,
LECOMTE Laetitia, pouvoir à Aline CHANCLUD,
COURBON Aurélie, pouvoir à Christine PIERROTTET,
DUPERRIER Elodie, pouvoir à Xavier DUPERRIER,
WOZNIAK Sandrine, pouvoir à Claude DUPERCHE,
CHARBONNIER Sébastien

Le président de la séance est Jean-Marc LENGLET, Maire.

Le quorum est atteint.

Les secrétaires de séance sont :

- Madame Cécile DAMIDE
- Monsieur Xavier DUPERRIER

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2024 ;
- ✓ Nomination d'un délégué au sein du Comité de Jumelage ;
- ✓ Nomination d'un conseiller communautaire ;
- ✓ Mise à jour des commissions municipales ;
- ✓ Désignation des membres au Conseil d'administration du CCAS ;
- ✓ Restauration des murs anciens du très vieux cimetière – Autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Illuminations de Noël – Autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Extension du système de vidéoprotection – Autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Approbation de la convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la commune de MAISSE relative au soutien financier volontaire apporté par la commune sur la période 2025-2029 ;
- ✓ Classe de découverte juin 2025 ;
- ✓ Renouvellement du contrat Electricité pour le Centre culturel Robert DUMAS ;

- ✓ Plan Mobilités Douces de la région Ile De France ;
- ✓ Mise à jour du tableau des emplois ;
- ✓ Tarifs Location de matériel ;
- ✓ Virement de crédits ;
- ✓ Action en justice pour se porter partie civile dans le dossier 1 rue de rivière ;
- ✓ Convention d'occupation du domaine public avec l'association Circologia ;
- ✓ Subvention exceptionnelle au CCAS dans le cadre du programme « *Coup de Pouce* » ;
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Jean-Marc LENGLET : La séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal. Merci à toutes et tous d'être présents. Merci au public.

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2024 ;**

Jean-Marc LENGLET : Y-a-t-il des conseillers qui ont des remarques ou des questions sur ce compte-rendu ? C'est Aline CHANCLUD et Letty LECOMTE qui ont relu ce procès-verbal. Je les remercie.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Nomination d'un délégué au sein du Comité de Jumelage ;**

Jean-Marc LENGLET : Je vous propose de nommer Madame Cécile DAMIDE comme déléguée suppléante au Comité de Jumelage en remplacement de Monsieur Xavier DUPERRIER. Les délégués auprès du Comité de Jumelage sont donc :

- ✓ 2 titulaires : Brigitte ANNE / Nathalie JINGEOT
- ✓ 2 suppléants : Cécile DAMIDE / Laetitia LECOMTE

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Nomination d'un conseiller communautaire ;**

Jean-Marc LENGLET : Depuis la démission de l'ancien Maire, il n'y avait plus que 3 conseillers communautaires en exercice à la CC2V. Après des recherches approfondies, nous avons trouvé les bons textes législatifs. En conséquence, Xavier DUPERRIER prend ma place et je prends la place d'Eric PERRON. Ainsi, MAISSE garde bien 4 représentants à la CC2V.

✓ **Mise à jour des commissions municipales ;**

Jean-Marc LENGLET : Est-ce que le Conseil Municipal est d'accord pour voter à mains levées ? Tout le monde est d'accord.

Voici les commissions mises à jour :

Commission « Communication, courrier de Maisse et réseaux sociaux » :

Vice-président délégué : M. Xavier DUPERRIER

Rapporteur : Mme Nathalie JINGEOT

Membres : Mmes Stéphanie MOULINOUX, Aline CHANCLUD, Brigitte ANNE, Elodie DUPERRIER

Commission « Fêtes animations, action culturelle et action jeunesse » :

Vice-Présidente : Mme Christine PIERROTTET

Rapporteur : Mme Aline CHANCLUD

Membres : M. Laurent RAYMOND, Mme Nathalie JINGEOT, Mme Laetitia LECOMTE, Mme Aurélie COURBON, Mme Stéphanie MOULINOUX, M. Rudy PONAMAN et Mme Elodie DUPERRIER

Commission « Travaux, voirie, sécurité publique et routière, environnement et cadre de vie »

Vice-président délégué : M. Patrick CHAILLOU

Rapporteur : Mme Aline CHANCLUD

Membres : M. Eric MERCIER, M. Pascal LEGRAND, M. Sébastien CHARBONNIER, M. Gilles JINGEOT, M. Xavier DUPERRIER, M. Rudy PONAMAN, M. Yoann BOURET

Membre extérieur : M. Jean-Michel QUEVA

Commission « Urbanisme et aménagements fonciers » :

Vice-présidente déléguée : Mme Christine PIERROTTET

Rapporteur : Mme Nathalie JINGEOT

Membres : M. Xavier DUPERRIER, M. Grégory SOIGNON, Mme Sandrine WOZNIAC, M. Patrick CHAILLOU, M. Pascal LEGRAND

Commission « Vie associative et sportive » :

Vice-président délégué : M. Rudy PONAMAN

Rapporteur : Mme Nathalie JINGEOT

Membres : Mme Christine PIERROTTET, Mme Stéphanie MOULINOX, Mme Aline CHANCLUD, M. Xavier DUPERRIER, M. Pascal LEGRAND

Commission « Affaires scolaires et périscolaires » :

Vice-Présidente : Mme Stéphanie MOULINOX

Rapporteur : Mme Aline CHANCLUD

Membres : Mme Laetitia LECOMTE, M. Xavier DUPERRIER, Mme Aurélie COURBON, M. Sébastien CHARBONNIER, Mme Elodie DUPERRIER

Commission « Patrimoine, Bâtiments communaux et Maison de la Presse » :

Vice-Présidente : Mme Brigitte ANNE

Rapporteur : Mme Cécile DAMIDE

Membres : Mme Christine PIERROTTET, Mme Laetitia LECOMTE, M. Rudy PONAMAN, M. Gilles JINGEOT

Membre extérieur : M. Patrick PIGNAT

Commission « Ressources humaines » :

Vice-Présidente : Mme Brigitte ANNE

Rapporteur : Mme Aline CHANCLUD

Membres : Mme Stéphanie MOULINOX, Mme Laetitia LECOMTE, M. Rudy PONAMAN, Mme Nathalie JINGEOT

Commission « Contrôle des listes électorales » :

Membres de la majorité : Mme Laetitia LECOMTE, Mme Nathalie JINGEOT, M. Gilles JINGEOT

Membres de la minorité : M. Claude DUPERCHE, Mme Denise REDONNET

Jean-Marc LENGLET : Y-a-t-il des conseillers qui voudraient se rajouter sur certaines commissions ?
Non.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Désignation des membres au Conseil d'administration du CCAS ;**

Jean-Marc LENGLET : Voici la composition du Conseil d'administration du CCAS comme suit :

- ✓ Aline CHANCLUD, vice-présidente,
- ✓ Laëtitia LECOMTE, rapporteur,
- ✓ Stéphanie MOULINOUX,
- ✓ Christine PIERROTTET,
- ✓ Aurélie COURBON,
- ✓ Cécile DAMIDE

Jean-Marc LENGLET : Il s'agit ici des membres désignés par le Conseil Municipal. Les membres extérieurs sont désignés par arrêté du Maire.

DGS : Il y a 6 membres extérieurs.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Restauration des murs anciens du très vieux cimetière – Autorisation accordée au Maire ;**

Jean-Marc LENGLET : Il s'agit du très vieux cimetière, celui à gauche de la chaussée en direction d'Etampes. On a entrepris beaucoup de démarches, depuis un petit moment. Une société a été sélectionnée. La société Dubocq SAS pour un chantier à hauteur de 62 009,63 € HT soit 74 411,56 € TTC. Au niveau des subventions, la commune a obtenu :

- 40 % soit 26 223 € maximum du coût hors taxe des travaux au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2024 par l'Etat,
- 23 % soit 15 000 € maximum du coût hors taxe des travaux au titre du programme 2024 d'aide en faveur du patrimoine culturel porté par le Parc naturel régional du Gâtinais français

Jean-Marc LENGLET : Je sollicite votre autorisation pour signer le devis de ce chantier.

Pascal LEGRAND : Quelle est la nature du chantier ?

Jean-Marc LENGLET : Il s'agit de la réfection de l'entrée du très vieux cimetière pour pouvoir remettre un portail, ainsi que des murs du fond jusqu'au portail et le mur du côté du silo.

Patrick CHAILLOU : Il s'agit aussi de sécuriser ces murs en mettant en place une lice.

Jean-Marc LENGLET : Nous n'avons pas trouvé beaucoup de sociétés capables de faire ce type de travaux, car ce sont des travaux très spécifiques de rénovation de murs anciens.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Illuminations de Noël – Autorisation accordée au Maire ;**

Jean-Marc LENGLET : La commune travaille avec la société CITEOS depuis de nombreuses années. On a prévu de refaire les mêmes illuminations aux entrées de ville. Dans certaines rues, on va tâcher d'ajouter un peu de gaité. Également à la sortie des écoles.

Jean-Marc LENGLET : Je sollicite votre autorisation pour signer le devis correspondant.

Stéphanie MOULINOUX : Est-ce qu'on connaît les dates d'installation ?

Jean-Marc LENGLET : Normalement, si tout va bien, installation début décembre et démontage autour du 15 janvier 2025.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Extension du système de vidéoprotection – Autorisation accordée au Maire ;**

Jean-Marc LENGLET : Comme vous avez pu le constater, on essaie chaque année de développer le système de vidéoprotection pour protéger la commune. Ici, il s'agit de sécuriser les accès de l'école maternelle Pomme de Pin, les abords de l'école La Girafe, la Gare SNCF et la Croix Rouge. Sur ce dernier lieu, il est important de sécuriser cette zone « *très utilisée* » la nuit.

La société est IBSON et le coût est de 26 997 euros HT.

Jean-Marc LENGLET : Je sollicite votre autorisation pour signer le devis correspondant.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Approbation de la convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la commune de MAISSE relative au soutien financier volontaire apporté par la commune sur la période 2025-2029 ;**

Jean-Marc LENGLET : Je laisse la parole à Patrick CHAILLOU qui a suivi ce dossier.

Patrick CHAILLOU : Pour mémoire, le SDIS 91 fonctionne grâce à un budget voté par le Département de l'Essonne, qui contribue à hauteur de 99,9% aux recettes du SDIS. Cela représente 9 centimes d'euros par habitant. Comme vous le savez, le Département est en difficulté financière. Or, les engins et les casernements des pompiers coûtent de plus en plus chers. Il risque fort d'y avoir une problématique pour investir et ne serait-ce que pour renouveler les matériels. Le SDIS 91 demande donc aux communes si elles veulent bien participer à hauteur de 2 euros par habitants. C'est volontaire. Ce n'est pas un impôt. La moitié des communes auraient répondu favorablement.

Jean-Marc LENGLET : Quand on dit « *2 euros par habitant* », ce ne sont pas les habitants qui vont payer, mais bien la commune par l'intermédiaire de son budget.

Pascal LEGRAND : Ce n'est pas assez. Les pompiers, on en a besoin.

Patrick CHAILLOU : Certes, mais c'est le calcul qui est fait ainsi par le SDIS. Les modalités de financement du SDIS datent de 1976. Ces modalités ne peuvent pas être revues facilement.

Pascal LEGRAND : On ne peut pas passer de 2 euros à 5 euros par exemple.

Patrick CHAILLOU : Non. Chaque commune doit payer comme les autres. C'est dans un souci de justice et d'égalité.

Jean-Marc LENGLET : Ce que le SDIS demande suffit pour l'instant.

Patrick CHAILLOU : L'amortissement des engins lourds se fait selon un calendrier et est connu d'avance si bien que l'on sait quand il faut remplacer tel engin.

Jean-Marc LENGLET : Est-ce que vous êtes d'accord pour aider nos amis pompiers du SDIS 91 ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Classe de découverte juin 2025 ;**

Jean-Marc LENGLET : Je remercie Stéphanie MOULINOUX de présenter ce dossier.

Stéphanie MOULINOUX : Cela concerne les enfants de CE2 et de CM1, soit 55 élèves. Ce voyage aurait lieu du lundi 2 juin 2025 au vendredi 6 juin 2025 dans le département de la Manche en région Normandie, à Carolles. 55 élèves sont concernés, des classes de CM1 et CM2. Le coût global est de :

- 19 044 euros TTC pour le séjour auprès de la société ADPEP 91,

- 5 000 euros TTC pour le transport auprès de la société les Cars blues.

Il vous est proposé que la commune participe à hauteur de 50% de ces frais.

Pascal LEGRAND : Le Mont-Saint Michel est très touristique, et il y a beaucoup de monde. C'est très difficile d'y circuler.

Denise REDONNET : Il avait été dit que c'était pour 58 élèves. On parle maintenant de 55.

Stéphanie MOULINOUX : Le prix reste le même. Les devis seront ajustés en fonction du nombre d'enfants partant réellement. Peut-être que certains parents ne seront pas intéressés.

Laurent RAYMOND : C'est tous les ans ou tous les deux ans ?

Stéphanie MOULINOUX : C'est tous les deux ans.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Renouvellement du contrat Electricité pour le Centre culturel Robert DUMAS ;**

Jean-Marc LENGLET : Cet été, il a fallu renouveler en urgence le contrat d'électricité du centre culturel.

L'échéance du contrat était le 31 juillet 2024. Souvenez-vous que le devis n'était valable que 24 heures ? Avec les fluides, les prix varient énormément. On a repris le même fournisseur : EDF, pour un montant estimatif de 11 765,60 euros HT annuels sur 24 mois avec une date d'effet au 01/08/2024 et une fin le 31 juillet 2026 à 23H59. Aujourd'hui, il faut entériner ce contrat en Conseil Municipal.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Plan Mobilités Douces de la région Ile De France ;**

Jean-Marc LENGLET : Ce point a été évoqué lors des réunions d'informations entre élus et en pré-conseil.

Ce plan vise à moderniser et transformer le réseau de transport en suivant 14 axes stratégiques, dont :

- le développement des transports en commun,
- l'amélioration de la connectivité intermodale,
- le renforcement des services de bus et tramways,
- la promotion des mobilités douces, comme le vélo,
- la transition énergétique.

Le Conseil Municipal souligne l'importance d'une meilleure desserte ferroviaire pour améliorer l'accessibilité des zones rurales et appelle le Département de l'Essonne à s'engager davantage dans le développement des infrastructures cyclables.

Jean-Marc LENGLET : Comme vous le savez, la commune fait d'importantes rénovations de voirie. Et pour obtenir certaines subventions, on nous impose de faire des pistes cyclables. Pour que cela ne nous coûte pas trop cher, à certains endroits, on a matérialisé sur la voie les pistes cyclables sans créer des voies dédiées comme Avenue du Général de Gaulle. Il est important d'approuver ce Plan Mobilités Douces.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Mise à jour du tableau des emplois ;**

Jean-Marc LENGLET : Il ne s'agit pas de recruter de nouveaux agents, mais bien de permettre à des agents déjà présents d'accéder à des postes plus qualifiés. Il vous est proposé les créations suivantes :

- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2^e classe, mi-temps, à compter du 1^{er} novembre 2024

- 1 poste d'Agent administratif principal 1^{ère} classe, temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2024
- 3 postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe, à compter du 1^{er} novembre 2024

Ces emplois remplacent des emplois existants si bien que le total reste le même.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Tarifs Location de matériel ;**

Jean-Marc LENGLET : Depuis des années, la commune de MAISSE prête du matériel aux habitants et associations. Le problème, c'est que cela a un coût pour la commune. Pour les associations, rien ne change. Mais pour les particuliers, cela va devenir payant. En effet, ces prêts, au-delà du coût des matériels, impliquent du temps pour le personnel communal : le vendredi matin, des agents attendent le retrait. Le lundi matin, ils attendent le retour, prennent du temps à contrôler l'état du matériel rendu, parfois défectueux. En appliquant un tarif de location, cela permet à la commune de renouveler le matériel et de se protéger du vol avec la mise en place d'une caution.

Je laisse la parole à Christine qui a préparé ce dossier.

Christine PIERROTTET : Dans le cas de sa politique de soutien à la vie locale, la commune de MAISSE a l'habitude de prêter du matériel. Les tarifs proposés sont les suivants :

Matériel loué	Tarif
Table	5 euros par jour
Chaise	1 euro par jour
Banc	2 euros par jour
Barnum	50 euros par jour

Christine PIERROTTET : Il sera demandé une caution, de 100 € pour les barnums et de 10 € par unité de table, chaise et banc. Une régie va être créée pour gérer tout cela.

Pascal LEGRAND : Il me semble que vous êtes plus cher qu'à LOCATOUT.

Christine PIERROTTET : Nous sommes alignés sur les tarifs pratiqués par les communes du secteur.

Jean-Marc LENGLET : Il s'agit d'un service proposé par la commune. La commune n'est pas prestataire de location.

Christine PIERROTTET : On peut proposer ces tarifs non pas par jour, mais par week-end.

Jean-Marc LENGLET : Nous avons 3 types de barnum. Le tarif sera le même pour les 3 types de barnum.

Pascal LEGRAND : Pour éviter les déconvenues, je suis d'accord pour qu'il y ait de grosses cautions.

Patrick CHAILLOU : Il est important de pouvoir financer le renouvellement de ces matériels.

Laurent RAYMOND : Je ne suis pas d'accord pour faire payer ces locations. Nos habitants, qui sont aussi des contribuables, devraient pouvoir bénéficier de ces matériels gratuitement. Pour la caution, cela me semble normal.

Jean-Marc LENGLET : Je rappelle que ces prêts monopolisent beaucoup de monde. Et la commune a aussi besoin de ressources. Et pour moi, on est moins cher que les sociétés de location.

Patrick CHAILLOU : Il arrive même que ces matériels soient empruntés par un maissois et retrouvés dans d'autres communes, ce qui n'est pas normal.

Jean-Marc LENGLET : Les prêts sont fréquents et nombreux. Cela a un coût important pour la commune. On pourrait même ne plus prêter du tout.

Claude DUPERCHE : Il est important de préciser les durées de location.

Christine PIERROTTET : Dans la convention et le règlement, cela est précisé.

Jean-Marc LENGLET : Dans la convention, il sera précisé que les matériels sont à récupérer le vendredi après-midi et à rendre le lundi matin. Les rendez-vous devront être respectés. Les jours de retard seront dus. Les habitants qui ne respectent pas les rendez-vous ou le règlement ne pourront plus emprunter.

Denise REDONNET : Quel est le montant des cautions ?

Christine PIERROTTET : Ce sera 100 euros pour les barnums et 10 euros pour les autres matériels à l'unité. C'est précisé dans le contrat.

Pascal LEGRAND : Il faut que les cautions soient plus élevées.

Jean-Marc LENGLET : On peut mettre en caution la valeur du remplacement à neuf.

Christine PIERROTTET : On va modifier le tableau et mettre 500 € pour les barnums.

Gilles JINGEOT : 10 € pour les chaises, 50 € pour les bancs.

Vote : Adopté à la majorité : 1 Abstention (Laurent RAYMOND)

✓ **Virement de crédits ;**

Jean-Marc LENGLET : Je vous propose d'effectuer un virement de crédits pour alimenter le compte 2152, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
21 Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	377 044,88 €	-30 000 €	347 044,88 €
21 Immobilisations corporelles	2152	Installations de voirie	67 168,80 €	+ 30 000 €	97 168,80 €

Jean-Marc LENGLET : Les dépenses supplémentaires au compte 2152 correspondent à des travaux de sécurisation, comme les aménagements, les chicanes et les panneaux de signalisation. Comme, par exemple, le passage piéton Boulevard des Alliés.

Laurent RAYMOND : Combien ont coûté les chicanes rue de Gironville ? [32 871 € TTC]

Jean-Marc LENGLET : C'était un projet de l'année dernière qui a enfin pu être concrétisé cette année grâce à des subventions. Nous avons également sécurisé la sortie des pompiers rue de la Ferté-Alais.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Action en justice pour se porter partie civile dans le dossier 1 rue de rivière ;**

Jean-Marc LENGLET : C'est un dossier qui nous occupe depuis plusieurs années. Si la commune peut se porter Partie Civile, cela lui permettra d'attaquer le contrevenant.

Christine PIERROTTET : C'est un très vieux dossier qui remonte à 2007. Se porter Partie Civile va nous permettre de demander l'exécution de la décision de justice en faveur de la commune (Jugement de la cour administrative d'appel de Versailles le 31/03/2022 contre la SCI La Rivière de Saint André). Il y a eu beaucoup d'actions en justice. La Commune a gagné. Mais notre adversaire n'a pas exécuté le jugement. En conséquence, en se portant Partie Civile, on peut l'obliger à exécuter le jugement. Ce

dossier précède un autre gros dossier en cours pour un complexe immobilier au 1 rue de rivière, avec un promoteur très insistant.

Pascal LEGRAND : C'est l'ancienne maison de retraite ?

Christine PIERROTTET : Oui, à l'angle. Le problème est que la SCI doit des places de stationnement aux co-propriétaires. Or, le deuxième chantier prévoit de construire sur ces places de stationnement. D'où notre action. Ce sera une cinquantaine de logements sociaux. Tout cela, sans le nombre requis de places de parking. Le promoteur est *Valloire Immobilier*.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Convention d'occupation du domaine public avec l'association Circologia ;**

Jean-Marc LENGLET : Au mois de juillet 2024, nous avons été contactés par une école de cirque. Cette dernière voulait s'installer sur une commune voisine, mais cela n'a pas abouti. Donc, l'association s'est rapprochée de nous. La CC2V était également très intéressée. Or, comme j'ai déjà pu le dire lors de mon élection, je souhaite redynamiser la commune. Je souhaite donc que cette école de cirque s'installe sur la commune et pas ailleurs. Nous avons déjà eu plusieurs réunions. Nous avons accompagné l'association à la CC2V pour le dépôt d'un permis de construire : la construction d'une yourte. Nous avons vu avec l'association pour la signature d'une convention de mise à disposition gratuite du terrain cadastré ZC0152 à gauche du gymnase. En contrepartie, l'association interviendrait dans les EPHAD et écoles de la commune et participerait à nos manifestations communales.

La durée de la convention serait de 3 ans renouvelable.

L'association était présente au forum des associations et a rencontré un grand succès. Il y a énormément d'inscriptions à cette école du cirque. La CC2V a autorisé l'association à utiliser le gymnase de Boutigny jusqu'en septembre 2025.

Si vous nous l'autorisez, le calendrier peut être celui-ci : octobre, rencontre avec leur architecte et les services des Domaines, lancement des travaux et première installation en janvier/février 2025, puis site pleinement opérationnel pour juin 2025.

Christine PIERROTTET : Précisons qu'il n'y a pas d'animaux.

Jean-Marc LENGLET : L'école du cirque se déroulera dans une yourte afin que le coût du chauffage soit moindre qu'avec un petit chapiteau. Aux beaux jours, il y aura un chapiteau à côté pour faire des spectacles et accueillir les habitants de la commune. C'est une belle innovation qui va apporter de la vie sur le territoire.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Subvention exceptionnelle au CCAS dans le cadre du programme « Coup de Pouce » ;**

Aline CHANCLUD : Le programme « Coup de Pouce » est piloté par la Directrice de l'école élémentaire. Il s'agit de proposer un soutien scolaire à 8 enfants de CP en grande difficulté scolaire, qui ont été décelés lors des évaluations nationales. Elle va les recevoir le samedi matin, à partir du mois de novembre pour les aider à progresser en lecture et écriture. Pour ce faire, elle a besoin de matériels, de livres, de papèterie, d'accessoires adaptés. Le coût est d'environ 1000 euros pour ces équipements.

Christine PIERROTTET : Précisons que l'intervention de la directrice est bénévole.

Aline CHANCLUD : Il y a une convention avec le CCAS, car le samedi matin, cela ne peut pas être l'Education Nationale. C'est du ressort de la commune, sous sa responsabilité. Le CCAS peut intervenir dans le soutien scolaire.

Claude DUPERCHE : Et au niveau assurance ?

Jean-Marc LENGLET : Justement, l'objet de la convention est de couvrir ce soutien scolaire avec l'assurance de la commune.

Pascal LEGRAND : C'est 2000 euros par an ?

Aline CHANCLUD : Non, c'est juste une fois pour acheter du matériel réutilisable chaque année.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses.**

Jean-Marc LENGLET : Je vous propose un tour de table.

Jean-Marc LENGLET : Je remercie Rudy pour son investissement pour l'informatique et la téléphonie à la mairie. Nous avons beaucoup d'élus qui s'investissent bénévolement sur la commune. Comme dans l'installation de la fibre à l'école élémentaire.

Denise REDONNET : Où en est la borne de la rue du Bon Puits ?

Patrick CHAILLOU : Elle est aux Services Techniques, depuis qu'elle a été cassée par un camion qui a reculé dessus.

Denise REDONNET : Quand va-t-elle être remise en place ? Elle fait partie du patrimoine maissois.

Patrick CHAILLOU : Pour l'instant, on étudie les sens de circulation dans le centre-bourg. Elle sera remise après.

Denise REDONNET : Le 8 octobre, la bibliothèque municipale invite les Maissois pour voir Monsieur Eric HARDY, écrivain.

Patrick CHAILLOU : En ce moment, il y a un référé préventif du SIARCE concernant les travaux envisagés pour la déviation du bras de l'Essonne. Dans ce cadre, des experts ont été nommés. Les travaux ne devraient pas tarder à commencer.

Pascal LEGRAND : Combien est-ce que cela va coûter ?

Patrick CHAILLOU : Rien sur le budget communal. Même si cela a bien sûr un coût pour la communauté. La digue de la Bichetterie va être maintenue.

Pascal LEGRAND : Le risque de ces travaux, c'est d'avoir l'Essonne qui reprend son cours naturel. Et le cours naturel de l'Essonne passait par la rue de Rivière. Je crains fortement que les inondations soient de retour, impactant le quartier et la voie ferrée.

Laurent RAYMOND : Ces travaux coûtent énormément d'argent à la communauté. Peut-être pas sur le budget communal, mais indirectement, cela coûte à tous les contribuables.

Rudy PONAMAN : Ces travaux découlent d'une directive européenne.

Jean-Marc LENGLET : Nous suivons de près ces travaux et avons alerté la semaine dernière des sénateurs sur les coûts importants et l'utilité discutable de ces travaux. Mais la commune de MAISSE a peu de poids dans ce dossier.

Stéphanie MOULINOUX : Samedi 5 octobre a lieu Essonne verte/Essonne propre. On va espérer qu'il fasse beau et qu'il y ait du monde. Déjà une association présente et une dizaine d'inscriptions. Il y aura aussi le repas du midi qui sera offert par la commune.

Pascal LEGRAND : Plutôt que de verbaliser les voitures stationnées sur les trottoirs, on ferait mieux de verbaliser les véhicules garés devant les lignes jaunes. Sur les trottoirs, cela ne gêne personne. Cela fait 20 ans que c'est comme cela.

Patrick CHAILLOU : On ne peut pas dire que cela ne gêne personne. En l'espèce, il s'agit de l'itinéraire emprunté par les enfants pour se rendre au gymnase. Les voitures garées sur le trottoir sont donc dangereuses. Et il y a eu un boitage pour prévenir les riverains. Le code de la route est clair : il est interdit de stationner sur les trottoirs.

Jean-Marc LENGLET : Notre ASVP doit prioritairement assurer la sécurité des enfants.

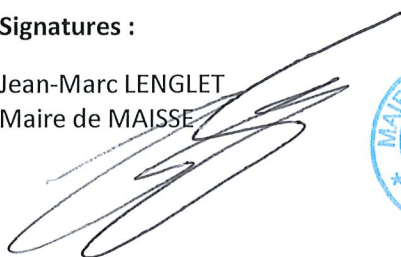
Jean-Marc LENGLET : Je veux finir en vous indiquant que la commune va organiser une semaine d'événements pour *Octobre Rose*. Cela commencera le 21 octobre jusqu'au 25 octobre au centre culturel. Des artistes vont exposer : peintres, sculpteurs. Il y aura aussi une collecte de fonds pour la Ligue contre le Cancer. La commerçante qui tient La Halle aux Chocolats fera aussi un événement le samedi, avec la création de bustes en chocolat. Des banderoles vont être mises aux entrées de ville. On va communiquer avec des affiches et des flyers. On a aussi une artiste graffeuse qui va faire la signalétique et des œuvres mises aux enchères. La commune recherche des volontaires pendant cette semaine pour garder le centre culturel.

Je remercie le public présent et les élus pour ce Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h05.

Signatures :

Jean-Marc LENGLET
Maire de MAISSE



Cécile DAMIDE
Secrétaire de séance



Xavier DUPERRIER
Secrétaire de séance

